

ENVIRONNEMENT

Des abeilles et du miel à Proville ! bzz, bzz !

Discrètes mais efficaces, de nouvelles venues se sont récemment installées dans la commune. Nos abeilles provilloises butinent et pollinisent en cette période propice au fleurissement. Une façon agréable et écologique d'enrichir et d'entretenir notre biodiversité. La présence d'abeilles est bénéfique au fleurissement ainsi qu'à la bonne santé de nos arbres fruitiers. Leur « travail » s'inscrit dans le cycle naturel de la nature, leur disparition entraîne nombre de désagréments et de nuisances. Alors, réservons-leur un bon accueil, d'autant qu'elles

ne sont quasiment pas dangereuses. Peu de crainte de la piqûre, sauf à s'y frotter de trop près ! Et bientôt, les tout premiers pots de miel de Proville ?

En savoir plus :
www.picbleu.fr
l'abeille indispensable à la pollinisation
www.futura-sciences.com
l'abeille, sentinelle écologique



Thérèse WAGNIES

Adjointe au cadre de vie,
à l'environnement et au
développement numérique



Michel SLOMIANY
Adjoint aux associations
et à la communication

LES ASSOS, ON OUVRE !

Ouf, que ça fait du bien ! Après plus de deux mois de fermeture.

Les associations provilloises, petit à petit, ouvrent à nouveau. Pas pour longtemps, mais peu importe, un peu vaut mieux que rien. La condition était que chaque association s'engage sur un « protocole sanitaire » à faire respecter. La plupart d'entre elles ont accepté de bonne grâce, pour le plus grand plaisir de leurs adhérents !

FÊTE DE LA MUSIQUE

Si vous n'allez pas à la fête de la musique, la fête de la musique viendra à vous !

En cette période « Covid » un peu particulière, pas facile d'organiser ni de prévoir une fête de la musique... Et pourtant, nous en avons tous un grand besoin. L'idée est donc venue d'organiser le 21 juin des « spots musicaux » à différents endroits de la commune. Si les mesures sanitaires se sont améliorées d'ici là, pas de soucis pour se retrouver devant les différents musiciens et chanteurs (tout en respectant les distances de sécurité et en privilégiant le port du masque, bien entendu). Si ce n'était pas le cas, ouvrez grand vos fenêtres et profitez de « l'aubade ». Ce sera, de toute façon, un bon moment et une belle façon de fêter l'été en musique !



Bonne nouvelle !

Nous apprenons que les masques qui ont été commandés par la mairie, en tissu beige avec l'élastique noir cousu tout autour et qui vous ont été distribués, ont reçu une homologation pour **60 lavages**.

C'EST PAS FORCÉMENT SYMPA mais il faut quand même qu'on vous le dise...

Nettoyage des trottoirs et caniveaux

Dans toutes les rues, les propriétaires ou, le cas échéant, les locataires, sont tenus d'assurer le nettoyage des caniveaux et des trottoirs ainsi que l'enlèvement des mauvaises herbes en bordure de propriété (**arrêté municipal n°2016.166 en date du 21/10/2016**). Le non-respect de ces arrêtés pourra être sanctionné.

Aboiements intempestifs

Un certain nombre de plaintes parviennent en mairie notamment dans les rues Jean-Yves Cousteau et Michel Colucci quant aux nuisances générées par les **aboiements intempestifs**. Art. 1334.31 du code santé publique : aucun bruit ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage (**arrêté municipal n°2020.133 du 24/4/2020**). Pensez à vos voisins qui travaillent peut-être la nuit et dorment le jour ou simplement qui ont besoin de calme en raison notamment de problèmes de santé.

Bulletin municipal
Commune de Proville

juin 2020
N° 1

PROVILLE Passionnement

EDITO

Chères Provilloises, Chers Provillois,

Voici mon tout premier éditorial. Autant dire, le tout premier message que je vous adresse en tant que nouveau maire de Proville !

Alors, permettez moi, en toute simplicité, de vous dire : **Merci !**

Merci pour la confiance que vous avez exprimée, par vos votes, à notre équipe. Merci aussi à celles et à ceux qui, en cette période de Covid, n'ont pu se déplacer le 15 mars dernier. Nombre d'entre vous m'ont exprimé leur satisfaction par rapport à notre élection.

D'autres ont fait le choix délibéré de l'abstention ou encore du vote blanc, c'est le principe de la démocratie, il faut le respecter. A nous de vous convaincre dans les six années à venir.

Nous sommes et resterons à l'écoute de tous les Provillois, dans un esprit d'apaisement et de respect mutuel.

Cette nouvelle équipe, composée « d'anciens », mais également largement renouvelée, n'a qu'un objectif : appliquer le programme que nous vous avons proposé dans le petit livret intitulé : « **Vivre Proville Passionnement** ».

Ce programme a comme dénominateur commun le « **Bien vivre à Proville** ». Nous y veillerons, nos actions, nos décisions seront toujours teintées de cette ambition.

Proville est une bien belle commune, tous ensemble nous allons la rendre encore plus belle, plus environnementale, plus accueillante, plus vivante. Nous avons de formidables associations, des bénévoles impliqués et créatifs. Nous avons aussi et surtout des habitants heureux de vivre ici, fiers de leur commune et de son cadre de vie. C'est une chance inestimable.

Proville est connue et reconnue dans le Cambrésis pour sa **qualité de vie et son implication environnementale**. Ne soyons pas avares de nos qualités, n'hésitons pas à nous impliquer au sein de l'intercommunalité. Nous avons tout à y gagner, le Cambrésis a tout à y gagner. Rien ne peut se faire sans concertation, sans échange, sans respect des uns envers les autres.

Vous avez ma parole, la parole de tous les adjoints de tous les conseillers municipaux : nous ferons tout pour respecter nos engagements, pour mériter votre confiance. Nous ferons tout pour que vous soyez heureux de vivre passionnement à Proville !

Votre maire,
Guy Coquelle



01

Édito

02

Vos nouveaux élus

03

Réouverture de l'école

04

Bientôt du miel provillois

www.proville.fr

Directeur de publication : Guy COQUELLE
Rédaction : Service culture et communication
Mairie de Proville
Directeur délégué : Michel SLOMIANY
Crédit photo : Christine FERAIL/William JURINI

LA NOUVELLE ÉQUIPE

Le 28 mai s'est tenu le premier conseil municipal. Mesures sanitaires obligent, une seule décision importante à l'ordre du jour : l'élection.

Six adjoints et un conseiller délégué ont été élus.



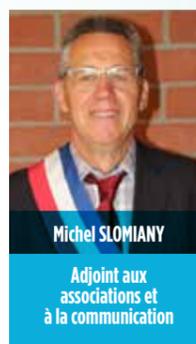
Thérèse WARGNIES
Adjointe au cadre de vie,
à l'environnement et au
développement numérique



Jérôme HERLAUT
Adjoint aux finances



Annie FRERE
Adjointe à la vie sociale



Michel SLOMIANY
Adjoint aux
associations et
à la communication



Karine STELLA
Adjointe à la
jeunesse et au sport



Jean-Luc VALEIN
Adjoint à la culture



Yves LEGRAND
Conseiller délégué
aux fêtes
et cérémonies

Les conseillers municipaux élus

2ème rangée de gauche à droite : Régis BEDOU, Pierre BOUREL, Michel BISIAUX, Jean-François DRUON, Yves LEGRAND, Christian SPARROW.

3ème rangée de gauche à droite : Arnaud LEPROHON, Michèle GRIERE, Joëlle GROISE.

4ème rangée de gauche à droite : Delphine TOFFIN, Nathalie LURKA, Linda WIART.

5ème rangée de gauche à droite : Pierre DELEPORTE, Lydie WAELES, Stéphanie MARCHEUX.

Absente de la photo Zarah VIGNEAUX.



Les deux candidats supplémentaires de la liste «Vivre Proville Passionnement» Chloé BRED A et Aymeric DOLLE étaient également présents, ils font partie de la liste et seront associés à l'ensemble des décisions du conseil municipal.

LES CONDITIONS DE LA RÉOUVERTURE

Nous comptons sur vous pour respecter scrupuleusement les horaires !

Evitons tout regroupement et maintenons la distanciation !!!

Respectez au mieux cette nouvelle organisation : chacun doit y mettre du sien.



RÉOUVERTURE DE L'ÉCOLE

C'était la toute première décision importante à prendre ! Pas question de laisser les portes de l'école fermées !



Karine STELLA

Adjointe à la jeunesse
et au sport

Mais, il faut bien l'avouer, que de contraintes, que de mesures et de protections à prendre. Alors, il n'y avait qu'une solution : la concertation et la bonne volonté des enseignants, des parents, du personnel municipal et des élus. C'est ce que nous avons réussi à faire !

Merci aux enseignants qui ont imaginé (c'est le bon terme) tous les moyens pédagogiques pour assurer cette réouverture.

Merci aux parents d'élèves pour leur implication et au Délégué départemental de l'Education Nationale Monsieur Guy Hequet. Merci aux employés municipaux qui ont accepté de s'impliquer et d'appliquer des conditions particulières pour que l'encadrement et la sécurité sanitaire des enfants soient assurés. Vous avez toutes et tous travaillé dans un seul et unique sens : L'INTERET DES ENFANTS.



Nombre d'enfants prévus : 156
Ouverture à partir de la Moyenne Section
Scolarisation : 1 semaine sur 2
Possibilité de cantine

Depuis ce lundi 8 juin, les enfants ont classe **une semaine sur deux**.

Pour la semaine où ils n'auront pas classe, les élèves dont les parents font partie des **personnels prioritaires**, les élèves **dont le/les deux parents travaillent** seront pris en charge par le **service animation**, y compris pour la cantine.

Les garderies de 7h15 à 8h45 et de 16h30 à 18h30 ont lieu à la salle jaune de l'espace St Exupéry

(pour l'ensemble des enfants), avec des tarifs inchangés. La garderie sur le temps scolaire est **gratuite** et se fera également dans la salle jaune de la salle St Exupéry. Les familles concernées devront fournir **une attestation** prouvant qu'ils font bien partie de l'une de ces catégories. Les enfants dont l'un des parents ne travaille pas ne seront pas pris en charge par le service animation.